



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable de la Trésorerie de CELLES SUR BELLE,
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoire les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions à la Trésorerie de CELLES SUR BELLE dont les noms suivent :

- M. Sébastien VEZIEN, contrôleur principal ;
- Mme SYLVIE GAILLARD, contrôleur
- Mme LISE POUVREAU, contrôleur .
- M. BENOIT BOISNEAU, agent.

Art. 2 . – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
A Celles sur Belle, le 14 septembre 2015

Le Comptable de la Trésorerie de CELLES SUR BELLE,

Le comptable public
CROUZET Marie-Pierre